

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 28 mars 2024**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 18  
Votants : 23  
Absents : 5  
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine  
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien  
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis  
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

---

**Objet : Modification de la commission-extramunicipale Développement durable et Environnement**

---

Mme le Maire informe que le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales et extramunicipales.

Suite à la création de la commission extramunicipale Développement durable et Environnement par délibération du 2 juillet 2020, il est proposé une modification de sa composition : Mme Laetitia Mahé remplacera Mme Nathalie Charbonnel.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- ADOPTER la nouvelle composition de la commission extramunicipale Développement durable et Environnement, composée de :

Membres élus :

Loïc LE BLEVEC  
Hervé ARNAUD  
Paolo DI NATALE  
Éric JULIEN  
Richard LAVIE

Membres non élus :

Lisa MAUNIER  
Laetitia MAHE  
Josiane FILLON  
Manon CAUTY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la nouvelle composition de la commission extramunicipale Développement durable et Environnement
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault*

le

*Et publication ou notification le*